

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 243301264-20160322-2016_30-DE

N° 2016/30

OBJET : PARTICIPATION A L'ETUDE DEPARTEMENTALE POUR LA FUTURE ORGANISATION DU TRI DES DECHETS RECYCLABLES MENAGERS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 15 mars 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 15 mars 2016

La séance est ouverte

Le 22 Mars 2016 de l'année deux mille seize à 18 h 30
à la technopole du site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	M. TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	E	Mme LAGARDE
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M. MOUCLIER
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	E	M. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	E	M. FATH
Philippe BALAYE	E	Mme BOUROUSSE	Alain LAGOARDETTE		
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	Mme CHENNA
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2016/30

PARTICIPATION A L'ETUDE DEPARTEMENTALE POUR LA FUTURE ORGANISATION DU TRI DES DECHETS RECYCLABLES MENAGERS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3.4° portant protection et mise en valeur de l'environnement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'objectif d'un élargissement des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022,

Vu le diagnostic élaboré en 2015 par le Conseil Départemental et la Commission Consultative mise en place dans le cadre de la révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Gironde,

Considérant qu'actuellement aucun centre de tri en Gironde n'est adapté à cette extension des consignes de tri et que cette adaptation nécessitera des investissements importants,

Considérant qu'une réflexion a été initiée à l'échelle de la Gironde avec l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge des déchets, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Environnement (ADEME), le Département et la Région,

Considérant que la quasi-totalité des EPCI girondins en charge des déchets a donné son accord de principe pour participer à une étude technico-économique commune devant permettre de décider de la future organisation du tri en Gironde,

Considérant que l'ADEME s'est proposé pour porter et financer cette étude pour le compte des EPCI girondins en charge des déchets et que ces derniers se sont, pour leur part, proposés de piloter techniquement cette étude,

Considérant que le comité de pilotage de cette étude sera constitué de l'ADEME, des EPCI en charge des déchets ayant délibéré, des éco-organismes Eco-Folio et Eco-Emballages, du Département et de la Région. D'autres personnes qualifiées pourront être invitées en tant que de besoins aux réunions du comité de pilotage,

Considérant que cette étude sera présentée à l'ensemble des EPCI en charge des déchets ayant participé, avec pour chaque scénario ses incidences techniques et financières. Cette étude abordera également les différentes options juridiques qui permettraient de regrouper les EPCI qui souhaiteraient engager un projet commun sur cette question du tri des déchets recyclables ménagers.

Considérant l'avis favorable du bureau.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. Acte le lancement par l'ADEME d'une étude technico-économique commune devant permettre de décider de la future organisation du tri en Gironde,
2. Acte la participation technique de la Communauté de Communes de Montesquieu à cette étude, sans frais financier.

3. Approuve les grands principes suivants qui guideront cette étude :

- solidarité entre les EPCI en charge des déchets engagés dans cette étude
- coopération
- maîtrise d'ouvrage publique (sans présager ensuite du mode de gestion : délégation de service public, prestation de service, régie, ...)

4. Désigne 2 représentants qui participeront au comité de pilotage de cette étude :

- un représentant élu,
- un représentant technique.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 22 Mars 2016

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARTILLAC' and a star at the bottom.